

- Présidence :** Mme Isabelle Bonneau.
- Membres présents :** Mme Christelle Ploquin.
MM. Jean-Louis Hauquin, Jean-François Selle.
- Invité présent :** Mr Olivier Blancheton (animateur du pôle citoyenneté).

SOMMAIRE

1° Introduction

- Présentation ordre du jour

2° Sujet « Pour décision »

- Demande de distinctions - Campagne 2022-2023

3° Sujet « Pour information et échanges »

- Opération « Clairefontaine »

4° Questions et informations diverses

Compte tenu des sujets à traiter en séance, la réunion s'est déroulée en visio, les documents préparatoires ayant été préparés en amont.

Ouverture de séance à 19H00.

SUJET « POUR DECISION »

Demande de distinctions - Campagne 2022-2023

Pour rappel, le CODIR 03 du 3 octobre dernier a mandaté la commission valorisation de l'engagement bénévole afin de préparer le **lancement de la campagne 2022-2023 de demande de distinctions pour le 1^{er} décembre 2022 pour une clôture au 1^{er} mars 2023.**

La procédure de la saison passée ayant donné satisfaction aux clubs, cette dernière est reconduite avec quelques aménagements mineurs.

En conséquence et bien que les quotas d'attribution de distinctions FFF et LFNA ne soient pas encore connus, la commission a procédé à la rédaction des documents nécessaires au bon déroulement de la campagne :

- La procédure « demande de distinctions 2022-2023 » (En annexe du présent PV)
- Le formulaire de demande de distinctions 2022-2023 qui sera adressé aux clubs.
(En annexe du présent PV)

Décision 01 : Le secrétaire Général aura la charge d'adresser aux clubs le mail de lancement de campagne ainsi que les liens des 2 documents cités ci-dessus le 30 novembre prochain.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

Week-end des bénévoles les 5 et 6 novembre

La commission, en plus des 4 places initialement octroyées, a bénéficié de 2 places supplémentaires laissées libres par 2 Districts.

La commission a étudié les 8 demandes qu'elle a reçues via le questionnaire envoyé à tous les clubs. Les critères ont été vérifiés pour les 8 demandes et se sont toutes avérées éligibles.

La commission, a donc procédé par un arbitrage par horodatage dont voici le détail des bénévoles retenus :

- 1 : Sébastien GIBON du SC ST CLAUD
- 2 : Thomas VINCENT de l'OF COURBILLAC

- 3 : Salomé MATHIEUX de l'OFC RUELLE
- 4 : Arthur THEULIERE du CS ST ANGEAU
- 5 : Emilie LAURE LOUIS du SC AGRIS
- 6 : Yadaly SAKHO de l'AS BEL AIR

Les 2 autres demandes sont placées en liste d'attente en cas de désistement(s) et concernent dans l'ordre chronologique le SC Mouthiers et le FC Haute Charente.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Néant.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 19/10/2022

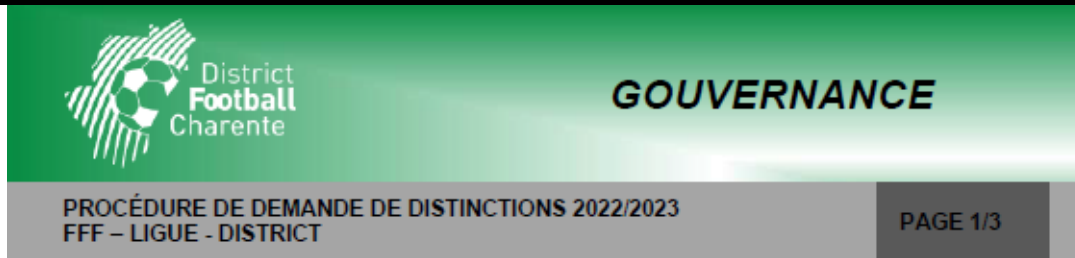
- **Décision 01** : Le secrétaire Général aura la charge d'adresser aux clubs le mail de lancement de campagne ainsi que les liens des 2 documents d'accompagnement le 30 novembre prochain.

La prochaine réunion n'est pas fixée et sera en fonction de l'actualité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.



Annexe 01 – Procédure demande de distinctions



Demande de distinctions "Serviteur du football" et « Plaque « Anniversaire de club »

Pour valoriser l'engagement des dirigeants, la Fédération Française de Football propose l'attribution de distinctions pour les bénévoles des clubs selon 3 niveaux :

- District,
- Ligue,
- Fédération.

(Demandes de distinctions pour les bénévoles limitées à 3 par club)

Avant de remplir le formulaire de demande de distinctions il est impératif de prendre connaissance des conditions d'attributions décrites ci-dessous.

1° Distinctions « District »

Le Comité de direction du District étudie, arbitre et valide les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Distinctions → au total 12 par saison

Platine	+ 25 ans d'ancienneté	Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1 ^{ère} distinction District pour obtenir la seconde. Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».
Or	+ 20 ans d'ancienneté	
Vermeil	+ 15 ans d'ancienneté	
Argent	+ 10 ans d'ancienneté	
Bronze	À partir de 5 ans d'ancienneté	


2° Distinctions « Ligue »

Le Comité de direction du District étudie et arbitre les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Le Comité de direction Ligue valide les propositions en dernier ressort.

Distinctions (Quota fixé par la LFNA)

Quota de distinctions pour la saison 2022/2023 non connu à ce jour.



GOUVERNANCE

PROCÉDURE DE DEMANDE DE DISTINCTIONS 2022/2023
FFF – LIGUE - DISTRICT

PAGE 2/3

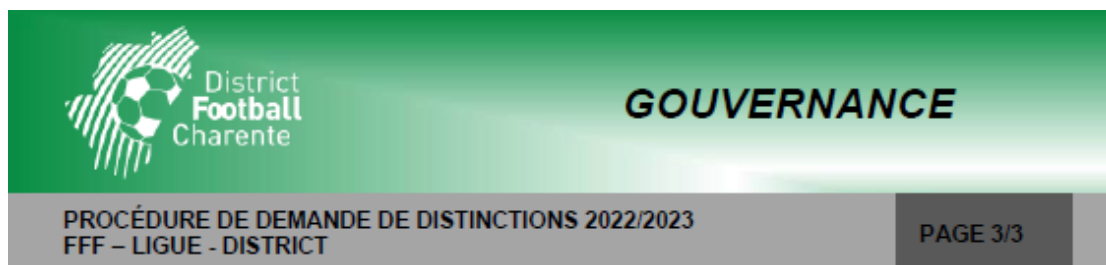
OR (Nbre ?)	+ 20 ans d'ancienneté	<p>1° on peut obtenir une distinction Ligue sans avoir de distinction District.</p> <p>2° Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction Ligue pour obtenir la seconde.</p> <p>Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».</p>
Vermeil (Nbre ?)	+ 15 ans d'ancienneté	
Argent (Nbre ?)	+ 10 ans d'ancienneté OU « au mérite » *	

* La distinction argent « au mérite » a pour objectif de valoriser des dirigeant(e)s méritants n'ayant pas le nombre d'années prévues, mais engagé(e)s dans leur club et porteurs de projets.

3° Distinctions F.F.F :

Quota de distinctions pour la saison 2022/2023 non connu à ce jour (Fixé par la F.F.F).

Plaquette Bronze (Nbre ?)	Or +10 ans
Médaille Or (Nbre ?)	Vermeil +5 ans
Médaille Vermeil (Nbre ?)	Argent +5 ans
Médaille Argent (Nbre ?)	+ 10 ans d'ancienneté
Médaille Jeunesse bénévole (Nbre ?)	Avoir entre 16 et 25 ans - occuper une fonction dirigeante - mener un projet



4° Plaque F.F.F « anniversaire de clubs »

(La date officielle retenue par la FFF de création de club figure sur Footclub)

Platine	125 ans révolus
Or	100 ans révolus
Argent	75 ans révolus
Bronze	50 ans révolus

NB : Les anniversaires intermédiaires de dizaine (60, 70, 80, 90, 110, 120) seront étudiés par le District.

En cas de fusion, c'est l'anniversaire de la fusion qui est fêté et non celui de la création des clubs d'origine.

Pour accéder au formulaire de demande, bien vouloir cliquer sur le lien ci-dessous.

Date limite des demandes : mardi 1^{er} mars 2023.

[cliquez ici](#)

Annexe 02 – Formulaire de demande de distinction

**Demande de distinction "Serviteur
du football" et / ou plaquette
anniversaire de club Saison
2022/2023**

La campagne des demandes de distinctions "Serviteur du football" sera ouverte du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} Mars 2023.

Si vous souhaitez obtenir une plaquette anniversaire pour votre club et/ou récompenser un ou des bénévoles "méritant(s)" de votre club, je vous invite à répondre à ce questionnaire après avoir pris connaissance des conditions d'attribution sur notre site. (Suivre le chemin suivant : "Documents - Archives - Procédure demande de distinction 2022")

La date limite de retour des demandes (réponse au questionnaire) est fixée au 1^{er} mars 2023, il conviendra de remplir autant de formulaire que de demande.

A la date de clôture, la commission Valeurs - Fair Play - Ethique du District de football de la Charente validera, ou non, chaque demande.

Un retour vous sera fait courant avril 2023.

Sportivement.

Jean-François Selle
Secrétaire général
06 34 67 21 41
jfselle@foot16.fff.fr

***Réponse Obligatoire**

Nom de votre club *

Votre réponse

Numéro d'affiliation de votre club *

Votre réponse

Votre Nom *

Votre réponse

Votre Prénom *

Votre réponse

Votre fonction dans le club *

Votre réponse

Votre Numéro de téléphone (Portable de préférence) *

Votre réponse

Quelle est la nature de votre demande ? *

- Plaquette anniversaire de votre club (renseigner le paragraphe 1)
- Distinction d'un bénévole de votre club (renseigner les paragraphes 2 à 8)

1-Date de création de votre club (Se référer à Footclub)

Votre réponse

2- Nom du bénévole à proposer

Votre réponse

3-Prénom du bénévole à proposer

Votre réponse

4-Date de naissance du bénévole à proposer

Votre réponse

5-Fonction actuelle du bénévole à proposer

Votre réponse

6-Numéro de licence du bénévole à proposer

Votre réponse

7-Ancienneté du bénévole à proposer

- Dirigeant (e) âgé (ée) de 16 à 25 ans et porteur d'un projet "club"
- De 5 à 10 ans
- De 11 à 15 ans
- De 16 à 20 ans
- De 21 à 25 ans
- + de 25 ans

8-Décrire les activités et les périodes du bénévole au sein de votre club. (Ces renseignements serviront à la mise en valeur du bénévole proposé lors de la remise de distinction)

Votre réponse